



GERFLINT

ISSN 1766-3059

ISSN en ligne 2260-7846

Émergence et évolutions du champ fragmenté des formations en politiques linguistiques en France. Tour d'horizon et deux cas exemplaires : les formations du Mans et de Montpellier

Christel Troncy

Laboratoire Dynamique du langage in situ (Dylis)

Université de Rouen Normandie, France

christel.troncy@univ-rouen.fr

<https://orcid.org/0000-0002-6640-5153>



Reçu le 05-07-2021 / Évalué le 27-07-2021 / Accepté le 20-09-2021

Résumé

L'article présente un champ formatif peu documenté car peu institutionnalisé et sans grande visibilité, celui des politiques linguistiques dans les universités françaises. Il s'attache à en saisir la construction et l'évolution depuis que de premières formations spécifiquement dédiées aux politiques linguistiques sont apparues jusqu'à aujourd'hui : un certain engouement initial (années 1990 - début des années 2000) correspond à une période sociopolitique de besoins institutionnels, tandis que les orientations institutionnelles depuis la seconde moitié des années 2000 (mastérisation puis organisation administrative en mentions ; politique d'économie de la coopération française...) tendent à invisibiliser ces formations dont le nombre est très limité. Les formations de l'université du Mans et de l'université de Montpellier permettent d'illustrer ces tendances, tout en apportant des nuances et en montrant la très grande diversité de ce champ de formation, voire son éclatement.

Mots-clés : politiques linguistiques, institutionnalisation de formations universitaires, universités françaises, mastérisation

Emergence and evolutions of the fragmented field of Language Policy Studies in France. Small inventory and two exemplary cases: Le Mans University and Montpellier University programs

Abstract

The article presents a little documented university area characterized by its low level of institutionalization and poor visibility: the field of Language policy in French universities. It attempts to better understand the construction and evolution of this field since the first courses specifically dedicated to language policies appeared until today. A certain initial enthusiasm (1990s - early 2000s) corresponds to a socio-political period of institutional needs, while the institutional orientations since the second half of the 2000s ("masterization" then an administrative organization in limited subjects, broad saving policy of French cooperation) tend to make these (already scarce) university programs invisible. Programs at Le Mans University

and at Montpellier University illustrate these trends, while providing nuances and showing the very great diversity of this field of training, even its fragmentation.

Keywords: language policies, institutionalization of university programs, French universities, masterization

Introduction

Les lignes qui suivent entendent contribuer modestement à l'histoire récente de l'institutionnalisation en France des formations universitaires en politiques linguistiques. Ces formations qui ne bénéficient pas d'une reconnaissance disciplinaire, qui ne constituent pas une discipline autonome, composent un champ peu structuré, fragmenté, multipolaire. L'éclatement des étiquettes qui les désignent, de leurs finalités, de leurs contenus et leur évolution reflètent à la fois la diversité des relations que ces formations entretiennent avec des champs politiques, sociaux et professionnels et la diversité des marquages disciplinaires et des orientations de leurs concepteurs, de leurs responsables et des équipes au sein des départements universitaires.

Nous donnons d'abord un bref aperçu de l'évolution de ce champ formatif en France en comparant le début des années 2000, moment où le champ s'est « structuré », et la situation actuelle. Nous nous intéressons ensuite à deux formations dédiées aux politiques linguistiques représentatives de deux des pôles majeurs du champ, en nous appuyant sur des fragments d'entretiens avec certains de leurs concepteurs ou responsables¹ : la formation à dimension didactique de l'université du Mans - sans doute la première formation à avoir adopté une dénomination explicite référant au champ des politiques linguistiques² -, et la formation de master à dimension sociolinguistique de l'université de Montpellier 3 - Paul Valéry, créée en 2015 sous l'appellation « Sociolinguistique et politiques linguistiques éducatives » (SOLIPOLE) - la dernière à être apparue dans le champ formatif français³.

1. Formations aux politiques linguistiques : esquisse d'une évolution

Nous n'avons pas l'ambition de retracer un historique des formations en politiques linguistiques en France. Nous nous contentons d'en décrire l'évolution générale en confrontant deux périodes. La première précède la mastérisation des diplômes universitaires français, quand ces formations étaient des formations de troisième cycle universitaire (DESS essentiellement)⁴. La seconde est la période actuelle : les formations sont devenues des masters (généralisation du système LMD en 2005⁵) qui doivent se conformer depuis 2014 à une nomenclature réduite et unifiée de mentions. Puis nous proposons, dans un second temps, quelques éléments d'interprétation de cette évolution.

1.1. Comparer deux périodes : pertinence et fiabilité des répertoires d'appui

Pour esquisser l'évolution des formations aux politiques linguistiques, notre corpus se compose de deux répertoires de formations. Le premier date de 2004 ; le second de 2021. Nous avons retenu les formations de DEA et DESS pour la période précédant la mastérisation (2005) et celles de Masters pour la période actuelle. C'est tout autant le nombre similaire d'années d'études (5 années) qui nous engage à comparer DEA et DESS, d'une part, et master, d'autre part, que la dimension spécialisée de ces diplômes. C'est en effet à un niveau élevé de spécialisation que l'on trouve des formations dédiées aux politiques linguistiques, puisque celles-ci ne constituent pas une discipline universitaire. Avant d'établir un relevé des formations en politiques linguistiques, voyons quelle est la composition et la fiabilité de ces répertoires.

Pour la période qui précède la généralisation du système LMD, nous avons utilisé un répertoire de formations en DEA et DESS toujours accessible sur internet, bien que le site ne soit plus actualisé depuis 2004⁶. Il a été établi par l'ACAD-MAE (Association de coordination des agents détachés auprès du ministère des Affaires étrangères (MAE)) qui, en 1994, a pris la suite de l'Association des attachés linguistiques⁷, en élargissant l'audience à l'ensemble des « agents participant aux activités gérées par la DGRCSST du ministère des Affaires étrangères », selon une précision fournie par le site. L'ACAD-MAE s'est dissoute en 2003 - ce qui explique que l'actualisation du site n'ait pas été tellement poursuivie au-delà de cette année. L'empan très large des intérêts de ses membres, acteurs de la coopération culturelle, scientifique et technique, pour lesquels les enjeux linguistiques ne sont pas toujours centraux, fait que l'inventaire ne se limite pas aux seules formations en politiques linguistiques. Les listes de formations peuvent être considérées d'une fiabilité assez bonne mais relative. Établies par les membres d'un réseau que l'on peut estimer bien informés sur le panel des formations en France (notamment plusieurs universitaires en font partie), elles sont le fruit d'un travail collaboratif et des connaissances des membres. Elles présentent un état des lieux d'une époque où le diplôme de maîtrise (4 années d'études universitaires) était considéré comme un diplôme de spécialisation déjà élevé, permettant d'intégrer les domaines professionnels visés (on compte alors, par exemple, une cinquantaine de départements universitaires proposant une maîtrise FLE en France). Les formations dites de troisième cycle sanctionnant cinq années d'études universitaires ne présentaient alors pas une offre étendue, contrairement à la période qui suit, au cours des années 2000, qui a vu exploser le nombre de masters (voir pour le FLE Castellotti, Huver, 2014). Ces listes de formations aux intitulés variés couvrent un très large panel de disciplines susceptibles d'intéresser directement ou indirectement la coopération

culturelle, linguistique, éducative. Chacune des formations est présentée avec son intitulé parfois associé à un très bref descriptif.

Le site de l'ACAD-MAE répertorie ainsi 12 DEA, aux intitulés extrêmement diversifiés, représentant toute l'étendue disciplinaire des Sciences du langage - de la linguistique à la didactologie des langues et des cultures en passant par la sociolinguistique et la traductologie. On trouve surtout des formations de DESS présentées en deux listes distinctes. Une première liste, qui nous intéresse particulièrement, se compose de 17 formations « pouvant préparer à des fonctions dans le domaine de la coopération linguistique et éducative ». Bien que les disciplines de rattachement ne soient pas mentionnées, on trouve des formations aux orientations très diverses : des formations en didactique du FLE axées sur les nouvelles technologies ; des formations orientées sciences politiques ; d'autres relevant du domaine de la communication ; d'autres encore des sciences de l'éducation. Toutes ne réfèrent donc pas - loin s'en faut - au domaine des politiques linguistiques ; certaines en sont même assez éloignées. Sur ce même site, une autre liste de 14 formations⁸, présentées comme « pouvant préparer à des fonctions dans le domaine de la coopération culturelle et de l'aide au développement », fait état de champs disciplinaires variés mais a priori peu concernés par les questions langagières (économie, relations internationales, gestion, droit, géographie...) : aucune de ces 14 formations n'évoque d'ailleurs les politiques linguistiques.

Pour 2021, le portail « Trouver mon master » élaboré par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation permet d'effectuer une recherche par mots-clés sur l'ensemble des formations de master en France⁹. Cette recherche paraît *a priori* fiable, à condition de tester plusieurs mots-clés et à condition que les services de communication des universités aient transmis l'ensemble des informations¹⁰. Depuis 2014, chaque formation est associée à une mention fixée par une nomenclature officielle¹¹. Parfois, cette mention tient lieu d'intitulé unique. Mais le plus souvent elle est précisée par un intitulé de second rang (intitulé de parcours), laissé à l'appréciation des responsables de formation. Puisqu'il n'existe pas de mention « Politiques linguistiques », c'est sur l'intitulé de parcours que nous avons focalisé notre attention, ainsi que sur les mots-clés renvoyant aux thématiques associées à la formation (troisième rang informatif).

1.2. Identifier les formations en politiques linguistiques

Au sein de chacun des inventaires des deux périodes, nous avons tenté de dégager les formations les plus directement orientées sur les questions de politiques linguistiques à partir de la diversité des intitulés. Ceux-ci devaient présenter à la fois une dimension « politique » et une dimension « langagière ». Nous avons ainsi, par exemple, exclu les formations dédiées aux nouvelles technologies éducatives ou seulement centrées sur le FLE ou la linguistique, sans précision quant à une éventuellement dimension « politique ».

Nous avons retenu trois catégories que nous présentons successivement : les formations où les politiques linguistiques vont de soi et n'ont pas besoin d'être particulièrement affichées - c'est le cas des formations en sociolinguistique ; les formations qui sont étiquetées de manière *ad hoc* ; les formations qui peuvent potentiellement revêtir à la marge une certaine coloration « politiques linguistiques ». Toutes présentent des problèmes spécifiques d'identification, y compris la catégorie *ad hoc* qui constitue notre point principal de focalisation. Le tableau en annexe 1 présente de manière synthétique le résultat de nos investigations que nous détaillons ci-dessous.

1.2.1. Les formations en sociolinguistique, lieu naturel des formations en politiques linguistiques

La sociolinguistique est la discipline en quelque sorte naturelle des politiques linguistiques. En dépit de positionnements idéologiques et conceptuels fondamentalement différents, la sociolinguistique nord-américaine aussi bien que la sociolinguistique francophone sont inséparables d'une réflexion sur les politiques linguistiques (Calvet, 1996 ; Boyer, Lamuela, 1996 ; Troncy, 2011). Si à la fin des années 1960 la sociolinguistique française commence lentement à être reconnue comme discipline scientifique à part entière face à la linguistique ou aux lettres modernes (Marcellesi, 2003), c'est à la suite du rapport Godelier de 1982 que l'appellation Sciences du langage s'impose pour désigner un domaine disciplinaire débordant le strict cadre de la linguistique et permettant d'inscrire pleinement la sociolinguistique, comme la didactique des langues et du FLE ou l'analyse des discours, dans le champ de la formation universitaire (Savatovsky, 2011). C'est le cas à Rouen, où la dynamique de la recherche en sociolinguistique menée par l'équipe animée par J.-B. Marcellesi depuis le début des années 1970 conduit, une dizaine d'années plus tard, à la suite du rapport Godelier, à l'ouverture d'une filière en Sciences du langage indépendante des Lettres modernes.

En France, le domaine des politiques linguistiques émerge des situations socio-langagières « périphériques » dont on rend compte à l'aide de différents concepts : politiques de normalisation ou politique de substitution dans le cadre de la théorie du conflit diglossique (sociolinguistique occitane de l'école de Montpellier) ou phénomènes glottopolitiques (école rouennaise). Ce lien indissociable entre sociolinguistique et politiques linguistiques fait que l'on peut, peu ou prou, considérer les formations en sociolinguistique comme des formations en politiques linguistiques. Il est cependant malaisé de comptabiliser les formations en sociolinguistique. Elles dépendent des Sciences du langage. Or, le domaine des Sciences du langage est un domaine très large où les formations en linguistique occupent le plus grand espace.

Dans le répertoire de 2004, sur la dizaine de DEA mentionnés relevant des Sciences du langage, on compte deux formations qui se présentent explicitement comme des formations en sociolinguistique (Grenoble, Rouen). Il est probable que l'on puisse en ajouter quelques autres, non répertoriées, si ce n'est totalement dédiées à la sociolinguistique, du moins comportant une forte teneur en contenus sociolinguistiques, comme à Montpellier.

Près de vingt ans plus tard, en 2021, sur 32 masters relevant de la mention Sciences du langage, 4 seulement présentent un parcours explicite en sociolinguistique (INALCO et Sorbonne Nouvelle (master commun), Montpellier-Paul Valéry, Rouen, Tours). La teneur sociolinguistique probable d'autres formations se perd dans la diversité des intitulés des parcours. C'est le cas, par exemple, du parcours « Fonctionnement linguistique et dysfonctionnements langagiers » de l'université de Paris-Nanterre, historiquement une des pionnières dans le domaine de la sociolinguistique (Marcellesi, 2003). Quant à l'étiquette « politiques linguistiques », elle apparaît explicitement dans l'intitulé de deux de ces formations : Montpellier, dont il va être plus amplement question dans les lignes qui suivent, et Tours. À partir de ces éléments, qui seraient à affiner, il ressort que les formations les plus à même de prendre en charge les aspects de politiques linguistiques et affichant une forte dimension sociolinguistique se sont diluées au sein de l'offre en Sciences du langage, devenue quantitativement plus vaste par rapport au début des années 2000.

1.2.2. Les formations dédiées aux politiques linguistiques¹²

En ce qui concerne les formations spécifiquement dédiées aux politiques linguistiques, affichées comme telles, qui constituent le cœur de notre propos, se pose la question des étiquettes. Outre bien sûr celle de « politiques linguistiques », quelles étiquettes peut-on considérer comme identifiant explicitement une formation en politiques linguistiques ?

Comme nous l'avons vu un peu plus haut, les listes de DESS présentées en 2004, d'un large empan disciplinaire, donnent un aperçu de l'offre restreinte des formations de spécialité proposées avant la mastérisation. Dans la liste de l'ACAD-MAE, on identifie sur les 17 formations de DESS « pouvant préparer à des fonctions dans le domaine de la coopération linguistique et éducative », 7 formations explicitement dédiées aux politiques linguistiques, c'est-à-dire dont l'intitulé-même associe dimension politique et dimension langagière¹³. Deux formations adoptent le syntagme de « politiques linguistiques » tel quel dans leur intitulé (Aix-en-Provence et Le Mans). Les autres étiquettes sont très diversifiées¹⁴. Parmi ces 7 formations, 4 d'entre elles affichent explicitement une dimension éducative, ce qui montre l'importance de l'association politique linguistique et éducation dans l'offre formative.

Pour 2021, nous avons testé plusieurs mots-clés sur le portail ministériel « Trouver mon master » susceptibles de couvrir un éventail disciplinaire aussi large que celui de 2004, afin d'établir une base comparative relativement homogène entre les deux périodes : « politique(s) linguistique(s) » ; « diffusion » ; « coopération » ; « expert international » / « expertise internationale » ; « francophonie » ; « direction de projets ou établissement culturel ».

Les mentions d'accueil de ces formations dédiées aux politiques linguistiques sont, à une exception près, soit la mention Français langue étrangère (FLE), soit la mention Didactique des langues (DDL), soit la mention Sciences du langage (SDL). Ces trois mentions, mentions-phares dans lesquelles s'inscrivent les formations en politiques linguistiques, regroupent un total de 62 formations de master¹⁵. Parmi elles, combien sont dédiées aux politiques linguistiques ?

On relève 6 voire 7 formations focalisées sur les politiques linguistiques, selon que l'on conserve ou non les formations qui n'affichent que très secondairement la dimension « politiques linguistiques » - en thématique associée (mot-clé) et non en intitulé de parcours¹⁶.

Dans le détail, en excluant les doublons de formations en présentiel et en EAD, on ne compte dans cet ensemble que 4 formations dont l'intitulé de parcours affiche « politique linguistique » ou « coopération linguistique », avec des étiquettes diversifiées¹⁷. Ces 4 formations réfèrent également à une dimension éducative. En fonction des mots-clés associés à chaque formation, donc à un niveau de visibilité restreint, on peut ajouter à cette petite liste la formation du Mans (« Master mention DDL - Parcours Diversité des contextes, des publics, des approches et des langues ») et celle commune à l'université de Bretagne sud et à Rennes 2 (« FPMI - Francophonie, plurilinguisme et médiation interculturelle ») qui comportent toutes deux un mot-clé « politique linguistique ».

Par ailleurs, la recherche sur le mot-clé « diffusion » (7 résultats) donne un seul résultat pour « diffusion du français » (Master mention DDL, Angers). Les autres résultats obtenus concernent pratiquement tous les médias.

Sur les 13 résultats correspondant au mot-clé « francophonie », qui a des sens multiples et ne renvoie pas nécessairement à une dimension politique, deux renvoient à des formations déjà enregistrées ci-dessus (Tours et Bretagne sud / Rennes 2) ; près de la moitié sont des formations en littérature, l'une est une formation en droit comparé. Deux formations en sciences de l'éducation intitulées « Diversité, éducation, francophonie » (université de Limoges et université de Picardie) ont été écartées de ce groupe de formations explicitement dédiées aux politiques linguistiques après vérification des contenus, orientés sur l'interculturalité en contextes francophones et non sur des aspects de politique linguistique.

Faisant figure d'exception à côté des formations relevant des mentions FLE, DDL et SDL, on peut ajouter à ce petit ensemble de formations en politiques linguistiques une seule formation ne dépendant pas d'une mention centrée sur les aspects langagiers : la formation mention Relations internationales de l'Institut international de la Francophonie de Lyon 3, créée en 2004, « Francophonie et relations internationales ». La Francophonie y est abordée comme acteur institutionnel et politique¹⁸ et, contrairement aux formations inscrites dans des disciplines relatives aux langues, les aspects éducatifs en sont absents.

Le champ universitaire susceptible de contenir des formations explicitement dédiées aux politiques linguistiques - au moins l'ensemble des mentions SDL, FLE et DDL - s'est sensiblement étendu depuis le début des années 2000 : 17 formations en 2002-2004 ; 62 formations (Master) en 2021. Mais, dans le même temps, le nombre de formations explicitement centrées sur les politiques linguistiques est resté inchangé : 7 formations en 2004 ; 6 ou 7 formations en 2021, selon que l'on compte ou non la formation du Mans, et en incluant la formation de Lyon 3 en Relations internationales. Encore davantage que les formations en sociolinguistique, les formations spécifiquement dédiées aux politiques linguistiques se sont donc considérablement diluées dans l'ensemble de l'offre formative qui n'a cessé de croître suite à la mastérisation.

Nous finissons ce tour d'horizon avec les formations à même de revêtir une certaine coloration « politiques linguistiques », sans appartenir aux champs centraux que sont la Sociolinguistique, le FLE ou la Didactique des langues et sans référence explicite aux politiques linguistiques dans leur intitulé : elles relèvent de champs où la dimension langagière est secondaire, voire inexistante.

1.2.3. Les formations susceptibles de revêtir une coloration « politiques linguistiques » ?

Au-delà des intitulés et des disciplines majeures de référence, de nombreuses formations peuvent recevoir des contenus d'enseignements de politiques linguistiques, sans que ceux-ci ne constituent le cœur de la formation. Il s'agit de la zone périphérique et floue du champ. Nous ne nous y attarderons pas, par conséquent, faute d'informations suffisantes quant aux liens entre ces formations et les politiques linguistiques¹⁹. Mais il est intéressant de constater certaines évolutions dans des champs disciplinaires connexes, surtout quand ils touchent l'un des domaines sociaux qui intéresse les politiques linguistiques : la coopération internationale.

De l'ensemble des domaines autres que les Sciences du langage concernés par la coopération internationale - Économie, Relations internationales, Sciences de l'éducation... - les formations en Sciences de l'éducation nous semblent les plus susceptibles de prendre en charge les aspects langagiers. Elles figurent dans la troisième partie du tableau en annexe 1. En 2004, on comptait deux formations en Sciences de l'éducation qui proposaient des contenus orientés sur l'international ; nous en avons relevé 4 en 2021 - ce qui est peu, comparativement au nombre de formations en Sciences de l'éducation et au nombre de formations en coopération ou expertise internationale (ci-dessous). En particulier, la formation initialement délivrée par Paris 5, le DESS « Expertise et coopération en éducation et formation », ouvert en 1999, aujourd'hui master « Coopération internationale en éducation et formation » de l'université de Paris, est commun aux départements de Sciences de l'éducation et de Sciences du langage. Il comporte des unités d'enseignement à forte teneur anthropologique et réflexive sur les savoirs « des sud » et on peut supposer que les aspects langagiers et les politiques linguistiques tiennent une place de choix dans les contenus.

Encore à la marge de cette zone floue, avec plus de 80 formations en 2021²⁰, le domaine de la coopération ou de l'expertise internationales, a pris un essor considérable depuis près de 20 ans. Il concerne différentes disciplines dont les principales sont les Relations internationales, les Sciences politiques, le Droit et le Management. Si les questions politiques et, dans une moindre mesure, culturelles sont présentes dans les formations proposées, la dimension langagière n'est pas une préoccupation. L'explosion de ces formations en expertise internationale, où les aspects langagiers sont impensés, contraste avec la faible visibilité des formations dédiées aux politiques linguistiques. Ce contraste est le signe d'une forte valorisation politique et sociale pour l'expertise au sens large, notamment technique (droit, management, gouvernance, aide au développement...) et, inversement, d'un faible intérêt pour les questions langagières.

Comment interpréter l'éclosion de formations en politiques linguistiques au tournant des années 2000 qui occupent alors une part visible parmi les formations de spécialité et leur émiettement une vingtaine d'années plus tard dans ce même champ formatif, considérablement élargi ?

1.3. Quelques éléments d'interprétation de l'évolution du champ formatif en politiques linguistiques

Le champ des formations dédiées aux politiques linguistiques s'est construit dans les années 1990 au croisement de plusieurs types de facteurs. Nous en avons relevé trois principaux.

Le premier concerne les débouchés professionnels. Le succès des formations en Français langue étrangère, créées en 1983, est tel que, selon H. Holec et L. Porcher, les débouchés dans l'enseignement ne pouvaient suffire (ils comptabilisent 2000 étudiants inscrits en licence et en maîtrise FLE, cinq ans après la création de la filière FLE).

Les filières ne peuvent avoir pour seul objectif de former des enseignants de FLE. Le nombre même des étudiants chaque année suffirait amplement à le montrer ; ils ne sauraient devenir tous enseignants. Il est donc nécessaire d'ouvrir les formations distribuées, de ne pas les polariser sur le pédagogique-pédagogique, et de penser à d'autres types d'emplois possibles et nouveaux dans le domaine (animation, édition, industries culturelles, etc.) [...] Les filières FLE ne peuvent pas se réduire à de la formation d'enseignants. (Holec, Porcher, 1988 : 84).

La formation des enseignants de FLE devait donc s'élargir, notamment, selon le principal promoteur des formations en FLE, Louis Porcher, à la « diffusion du français », afin de former des attachés de coopération linguistique, des directeurs d'Alliances françaises, des directeurs de centres culturels... (Porcher, 1987). Parallèlement, les personnels en poste à l'étranger, essentiellement issus de l'Education nationale, exprimaient un besoin de professionnalisation, notamment les attachés linguistiques qui fondent en 1987 l'Association des attachés linguistiques qui devient l'ACAD-MAE quelques années plus tard (voir ci-dessus). Ils sont en effet de plus en plus confrontés, poussés par le MAE, à des missions autres que des missions exclusives d'enseignement.

Précisément, le deuxième facteur intervenant dans la création de formations en politique linguistique au cours des années 1990 est d'ordre institutionnel et administratif. Les orientations de la coopération française vont de plus en plus engager les personnels vers des débouchés autres que l'enseignement du français.

Depuis la seconde moitié des années 1970, le ministère des Affaires étrangères entend limiter le personnel enseignant envoyé à l'étranger et, dans le même temps, élargir le périmètre d'intervention de ce personnel. En 1995, une réforme du réseau français à l'étranger, en préparation depuis quelques années, affiche clairement des missions de coordination administrative, technique, pédagogique, pour les agents (Levitte, 1994). Les missions d'enseignement à l'étranger se transforment radicalement, comme en fait état un document diffusé en 1996 par le MAE auprès de ces personnels :

Traditionnellement chargés d'enseignement, les lecteurs participent aujourd'hui pleinement aux projets de coopération universitaire. Leur nombre a diminué au cours des dernières années car les universités étrangères recrutent directement, en nombre croissant, des enseignants francophones qu'elles rémunèrent sur leur propre budget. Les enseignants mis à disposition d'établissement étranger ont généralement une mission de coordination ou de formation. (MAE, 1996 : 48).

La coopération dite de substitution - qualification donnée par le MAE à la coopération en enseignement, afin de la disqualifier pour la rendre caduque - tend à être remplacée par une coopération experte, de projets, à la fois moins onéreuse et jugée plus rentable, permettant de former du personnel enseignant et des formateurs locaux (Salon, 1983 ; MAE, 1996). Le BELC²¹ organisait d'ailleurs en 1993 son dernier stage long « dont la conception est profondément modifiée à la demande du ministère des Affaires étrangères. Désormais la préparation à la coopération éducative et à la gestion de projet dans ce domaine l'emporte sur la formation proprement didactique en FLE » (*Le Français dans le monde*, 1997 : 4).

Le troisième facteur se situe à l'échelon de la dynamique européenne. L'intérêt social, politique et didactique relativement nouveau pour le plurilinguisme au cours des années 1990 est impulsé à grande échelle par les instances européennes, en particulier le Conseil de l'Europe. Cet intérêt s'accompagne, au moins dans le monde de la recherche et dans les milieux militants, d'une remise en cause des politiques linguistiques monolingues et mononormées des États-nations européens et d'une réflexion sur des politiques linguistiques favorables au plurilinguisme : la diffusion du français telle qu'elle était envisagée jusqu'alors est encouragée à se réformer, notamment dans l'enseignement (Coste, 1998). Les formations en didactique du FLE et des langues sont les premières concernées par ce changement de paradigme qui, au-delà des implications didactiques au sens strict, comporte des implications politiques (programmes, formations des enseignants, finalités des enseignements...). La Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe, qui s'occupe des questions de plurilinguisme, est d'ailleurs créée à ce moment (1998), prenant la relève de la Section des langues vivantes (Truchot, 2014).

Les premières formations en politique linguistique émergent au cours des années 1990, témoins de l'ensemble de ces demandes politiques et sociales - parfois concurrentes.

Aujourd'hui, la moindre visibilité, voire la raréfaction, des formations en politiques linguistiques s'explique, là encore, par la combinaison de plusieurs facteurs qui, pour l'essentiel, correspondent à de nouvelles mesures en matière de politique universitaire, d'une part, et à des changements d'orientation de la politique de coopération, d'autre part.

En augmentant d'une année le diplôme de spécialité de référence (maîtrise puis master), la mastérisation (2005) a provoqué une inflation de formations de master qui ont remplacé les maîtrises et évincé les formations hautement spécialisées (DESS), telles celles en politiques linguistiques. On est par exemple passé de la maîtrise FLE (4 années universitaires) au master FLE (5 années universitaires), souvent sans que les contenus - voire les exigences - ne s'en trouvent profondément modifiés (Castellotti, Huver, 2014), donc sans inclure les contenus des anciens DESS.

Surtout, l'harmonisation et la réduction des mentions imposées par le ministère de l'Enseignement supérieur en 2014 ont largement invisibilisé des formations trop spécialisées (Brunier, Saubiron, 2017), qui, par ailleurs, ne correspondent pas à des domaines universitaires institutionnalisés.

Parallèlement, du côté du MAE, qui avait motivé la création de ces formations, la baisse continue des postes d'attachés linguistiques eux-mêmes a produit un manque de débouchés (Barthelemy, 2007). La coopération française a aussi changé d'orientations. Alors que les postes en coopération éducative et linguistique étaient majoritaires dans les années 1990-2000, les postes proposés aujourd'hui nécessitent des compétences de plus en plus techniques, administratives et transversales (montage de projets, recherche de partenariats...) : les profils plutôt didactiques des agents qui étaient recrutés sont remplacés par des profils davantage formés aux sciences politiques, au droit ou au management²². Ceci peut expliquer l'explosion des formations en expertise internationale, au détriment de formations plus centrées sur les aspects didactiques ou langagiers. Et, dans le domaine du FLE, ce sont également des compétences très techniques (ingénierie de formation, nouvelles technologies éducatives...), qui sont sollicitées dans les postes, plutôt que des formations en sociolinguistique et politiques linguistiques.

Enfin, la demande en formations spécialisées en politiques linguistiques s'est mécaniquement amenuisée. La nouveauté de ces formations avait provoqué dans les années 1990-2000 une demande de la part de ceux œuvrant dans le réseau ou souhaitant y œuvrer, pour leur permettre de valoriser des compétences expertes.

Mais une fois l'essentiel des agents en poste formés, le vivier a fini par se tarir, d'autant que, parallèlement, le nombre de postes se restreignait.

Dans ce petit champ, certaines des formations historiques en politiques linguistiques subsistent (Besançon, Aix-Marseille), d'autres se transforment peu à peu (la formation conjointe du Mans et d'Angers), d'autres encore se sont complètement reconfigurées (Rouen), et enfin, une a été créée récemment, déjouant le désintérêt pour ces formations et occupant un espace vacant, avec des liens assez lâches avec la didactique (Montpellier).

Bien que microscopique, le champ des formations en politique linguistique en France est loin de constituer une unité, ni sur le plan des contenus, ni sur le plan des débouchés. Il est même très éclaté. Les deux formations en politiques linguistiques que nous allons présenter donnent une bonne idée de cette diversité.

2. Aperçu de la fragmentation du champ des formations en politiques linguistiques à travers deux exemples : les formations de l'université du Mans et de l'université de Montpellier

La première formation que nous avons retenue est celle conjointe au Mans et à Angers. Ouvert en 1995, le DESS « Politiques linguistiques et technologies éducatives » est la pionnière des formations explicitement dédiée aux politiques linguistiques, avec une forte orientation didactique. La seconde est la dernière apparue dans le champ : le master de l'université de Montpellier, ouvert en 2015, sous l'intitulé « Sociolinguistique et politiques linguistiques-éducatives » (SOLIPOLE). Elle présente, pour sa part, une forte orientation sociolinguistique. Nous remercions les concepteurs, responsables ou anciens responsables de ces formations de nous avoir accordé un entretien, afin que nous saisissions les orientations et enjeux de chacune d'elle.

2.1. La pionnière : la formation en politiques linguistiques à dimension didactique de l'université du Mans

Nous connaissons personnellement assez bien une période de cette formation, puisque nous avons intégré celle-ci comme étudiante en 2005 et que nous en avons assuré la co-responsabilité de 2009 à 2013, d'abord avec Michel Candelier, puis avec Aude Bretegnier. C'est naturellement auprès de ceux avec qui nous avons travaillé que nous nous sommes tournée : Jean-François Bourdet qui, bien que n'ayant pas participé à l'élaboration de la formation, a contribué à son ouverture en 1995, et Michel Candelier, qui en a eu la responsabilité de 1999 jusqu'en 2012²³.

Le DESS a été créé conjointement par Jean-Claude Beacco, en poste à l'université du Mans depuis 1989, et par Richard Lescure, en poste à l'université d'Angers. En 1999, Michel Candelier succède à J.-C. Beacco comme professeur au Mans et prend les rênes de la formation, en en assurant la continuité, jusqu'en 2012, puis en les passant à Aude Bretegnier. Le partenariat avec Angers se poursuit jusqu'à nos jours, en changeant de périmètre au fur et à mesure que l'offre de master se diversifie. Nous nous intéressons à cette formation telle qu'elle se reconfigure au Mans.

Accréditée en 1994, la formation ouvre en 1995, sous l'intitulé « DESS de Politiques linguistiques et technologies éducatives » (Lescure, 1996). Elle était destinée à former des étudiants occupant déjà ou susceptibles d'occuper des postes à responsabilité dans le domaine des langues (attachés linguistiques, directeurs d'Alliance française, directeurs des cours...). Elle est alors la première du genre, le DESS de Paris 1, le premier DESS créé en didactique des langues / FLE (1985), étant orienté sur la formation de formateurs. Les deux porteurs de la formation ont eux-mêmes une grande expérience dans ce type de postes et une connaissance du milieu de la coopération qui appelle, précisément à ce moment, à une professionnalisation des métiers de coopérants ou de directeurs de centres²⁴. Le stage long du BELC de 1991 a d'ailleurs été organisé au Mans.

La formation répond ainsi à un besoin exprimé au sein du réseau français de coopération à l'étranger où les deux responsables de formation ont par ailleurs les contacts pour obtenir rapidement une convention - et donc dans le même temps une labélisation - de la part du ministère des Affaires étrangères.

La convention disparaît dans la deuxième moitié des années 2000 alors que d'autres formations en politiques linguistiques se sont créées dans son sillage (Aix-Marseille, Besançon...), « afin d'éviter le verrouillage par des relations privilégiées entre le MAE et certaines universités ou instituts de formation » (ACAD-MAE, 2003).

En 2004, au moment de la mastérisation, le DESS se transforme en deux parcours de master 2 professionnel, « Diffusion des langues » (M2 « Pro DIF ») et « Didactique des langues et informatique » (M2 « Pro DILI »), de la mention DDL, en co-habilitation avec l'université d'Angers. Puis, grâce à l'enseignement à distance, plusieurs autres parcours sont créés : un parcours « Recherche », un parcours « Didactique du FLE en milieu anglophone » et un parcours « Didactique du plurilinguisme ».

Depuis, l'offre de master mention DDL de l'université du Mans, toujours en co-accréditation avec Angers, ne cesse de s'enrichir, de se diversifier. Elle se compose depuis 2017 de trois parcours. Le parcours « Diversité des situations, des

approches et des langues » (DIV) reçoit lui-même 7 « spécialisations professionnelles », parfois également dites « thématiques » (incertitude qui témoigne du faible statut institutionnel de ces étiquettes), dont la spécialisation ou la thématique « DIF ». Cette dernière signifie désormais, « Diffusion, ingénierie, conseil ». Au sein du parcours DIV, l'offre s'ouvre pour une composition à la carte, mais guidée par les thématiques dont la profusion tend à diluer la spécialisation « DIF » qui ne bénéficie désormais plus de la même visibilité que celle dont elle bénéficiait jusqu'en 2017.

Du côté des étudiants inscrits dans la formation, on observe également un changement important dans les années qui suivent la mastérisation. Cette dernière apparaît véritablement comme un moment de bascule.

L'association initiale avec le MAE a permis à la formation pionnière d'obtenir une bonne notoriété dans le réseau français à l'étranger. Pratiquement jusqu'à la mastérisation, les promotions sont exclusivement occupées par des étudiants en formation continue, avec une expérience professionnelle conséquente, déjà engagés dans le réseau dans des postes d'encadrement ou déjà enseignants.

Dans la première période du moins, il y a une certaine expansion des besoins pour la diffusion du français à l'étranger. On n'était quand même pas en période de recul de ces postes, de ces besoins, je pense. Et de façon très générale, on était dans une période de montée des exigences des employeurs, qu'ils soient publics ou privés, qui ont fait que, même avant le passage au LMD, beaucoup d'étudiants sentaient que la maîtrise FLE n'était plus suffisante pour s'assurer une place sur ce marché du travail. Le nombre d'étudiants qui disposaient d'une maîtrise FLE avait progressé, et donc il fallait maintenant avoir un petit plus dans son bagage. (Michel Candelier, entretien).

Durant les toutes premières années, la formation fonctionnait par des regroupements en présentiel sur des périodes restreintes, avec des cours intensifs, qui permettaient au plus grand nombre de pouvoir la suivre.

Le succès de la formation (jusqu'à 50 étudiants nouvellement inscrits chaque année, dans deux petites universités de province) est conforté à partir de l'année 2000 par la mise en ligne précoce des enseignements sur une plateforme de formation, l'une des premières du genre.

Peu à peu, à la fin des années 2000, les personnels en poste sont de moins en moins nombreux à entreprendre cette formation, du fait de la réduction des postes et d'un vivier de coopérants limité et de mieux en mieux formés. La formation devient moins sollicitée et perd peu à peu des effectifs. Les inscrits dans la spécialisation « DIF » n'étaient que 3 en 2020-2021 - au milieu d'autres étudiants inscrits dans un master qui s'est extrêmement diversifié dans ses parcours et spécialités.

En ce qui concerne les contenus de la formation en politiques linguistiques, on note en revanche une assez grande continuité depuis la première maquette (1995) jusqu'à la maquette actuelle (annexe 2). Il y a évidemment eu quelques modifications. Depuis le début des années 2000, une préparation à la recherche commune à tous les parcours a été introduite, anticipant la suppression, au niveau national, de la distinction formation professionnelle / formation à la recherche.

Cette formation en politiques linguistiques, comme l'indiquait déjà son premier intitulé complet (« Politiques linguistiques et technologies éducatives »), comporte une très forte dimension didactique. Cette dimension est totalement cohérente avec le parcours de ses concepteurs et de leur successeur principal - Michel Candelier - pendant plus de 10 ans.

C'est sur l'impulsion de ce dernier, germaniste, que la formation s'est aussi franchement ouverte bien plus largement qu'à la seule langue française et à sa diffusion, en s'orientant résolument vers des questions liées au plurilinguisme et aux politiques linguistiques conduites ou préconisées par le Conseil de l'Europe. La dénomination « diffusion des langues » - et non « diffusion du français », selon un terme largement circulant au sein du réseau français à l'étranger - correspond logiquement à cette orientation, tout en maintenant un lien, une continuité, avec la « diffusion du français ».

Sans vouloir exagérer cet aspect-là, j'étais pris moi, étant donné mes engagements antérieurs²⁵, dans une dynamique qui était plutôt une dynamique de la diversification des langues, et la dynamique qu'imposait la majorité du public avec lequel je travaillais était la dynamique de l'implantation d'une langue particulière, et la diffusion d'une langue particulière, le français. C'est vrai qu'il y avait des moments où je me disais bon qu'est-ce que je fais là ?! je suis en train de travailler pour le français ! (Michel Candelier, entretien).

Les orientations didactiques de la formation prennent appui sur des analyses de contextes sociolangagiers variés, qui ne se limitent pas à des contextes francophones, avec une attention particulière portée aux contextes de minorisation langagière en France, en Europe, dans le monde. À côté de cette formation, se sont créés d'autres parcours / spécialités comme le parcours « Didactique du plurilinguisme », dans la ligne directe des intérêts de Michel Candelier.

Au-delà d'un certain inconfort ressenti par M. Candelier à l'égard des attentes initiales de la majorité du public, la formation bénéficie des intérêts du responsable de formation et apporte une dimension sociolangagière et plurilingue à la professionnalisation de personnel engagé ou en voie d'être engagé par le MAE, contribuant à déconstruire une diffusion monolingue et monocentrée de la langue

française. Le *Guide des politiques linguistiques et éducatives en Europe*, ouvrage produit par le Conseil de l'Europe, co-rédigé par J.-C. Beacco, qui, depuis le début des années 2000, s'investit particulièrement dans le plurilinguisme en Europe, et par M. Byram (Beacco, Byram, 2007) ou encore le *Guide pour le développement et la mise en œuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle* (Beacco et al., 2016 [2010]) font partie des références centrales de cette formation.

Comme en font état les rapports de stage ou les mémoires des étudiants, il existe, certes, un contact pas toujours confortable, un frottement, entre deux paradigmes, entre, d'une part, les conceptions institutionnelles monolingues et l'accent porté sur la diffusion du français auxquels sont confrontés les étudiants dans leur contexte professionnel et, d'autre part, les conceptions plurilingues qu'ils rencontrent dans la formation. On trouve par exemple dans les travaux des difficultés à articuler un contexte plurilingue, parfois précisément décrit, à une action de « diffusion de la langue française » ; des difficultés à interroger les actions institutionnelles (telle la promotion du DELF-DALF), tout en se revendiquant d'une perspective plurilingue... Mais, globalement, la formation permet l'ouverture aux questions sociolinguistiques et au plurilinguisme et contribue à déconstruire une vision institutionnelle parfois rigide de l'enseignement du français.

En dépit de sa forte centration sur les questions de plurilinguisme scolaire, cette formation nous semble néanmoins relativement représentative des formations en politiques linguistiques dont la plupart se sont créées en lien avec la diffusion du français à l'étranger et avec une forte dimension didactique.

Malgré sa longévité, sa plus faible visibilité dans l'offre formative en tant que formation en politiques linguistiques, son moindre attrait et le changement de profil de son public font écho au mouvement du champ des formations en politiques linguistiques en France ainsi que nous l'avons vu précédemment.

2.2. La plus récente : le Master Sociolinguistique et politiques linguistiques éducatives de l'université de Montpellier

Le master « Sociolinguistique et politiques linguistiques-éducatives » (SOLIPOLE) de l'université de Montpellier 3 - Paul Valéry, qui depuis la rentrée 2021 se dénomme « Sociolinguistique et gestion politique et éducative des plurilinguismes » (SOGPEP), nous a semblé intéressant à plus d'un titre.

Tout d'abord, sa création récente (ouverture en 2015) semble s'inscrire à rebours du mouvement général des formations en politiques linguistiques constaté plus haut. Ensuite, même si chacune des formations en politiques linguistiques comporte peu ou prou, à des degrés variables, une dimension sociolinguistique,

une dimension institutionnelle et une dimension interventionniste, souvent avec une visée éducative, la formation SOLIPOLE affiche en priorité sa dimension sociolinguistique.

Ses concepteurs, Henri Boyer et Carmen Alén Garabato - qui a dirigé la formation de 2015 jusqu'en 2021 - nous ont accordé un entretien afin de présenter les particularités de la formation et ce qui a motivé sa création²⁶.

Le master a été créé dans la foulée de l'arrêté du 4 février 2014 visant à rendre plus homogène l'offre en master : disparition de la distinction entre master recherche et master professionnel et encadrement des mentions.

Il a pris la suite d'un master « recherche » en Sciences du langage, qui était alors en partie couplé avec un master « professionnel » en Didactique du français : « Pratiques professionnelles en français langue non maternelle ». En 2014, afin de conserver chacune leur spécificité et leur visibilité à travers les mentions, les équipes se sont scindées en deux. Le master en didactique a continué avec la mention FLE pour ne pas être dilué dans les Sciences du langage. Et, inversement, afin que la sociolinguistique, traditionnellement bien implantée à Montpellier, ne soit pas diluée dans le FLE, une mention Sciences du langage a accueilli deux parcours, un parcours en Analyse de discours politiques, médiatiques, institutionnels et le parcours SOLIPOLE.

On s'est dit nous on ne peut pas se rattacher à un Master, qui s'appelle le Master FLE, parce qu'alors on disparaît de la sociolinguistique, parce que personne ne va aller chercher de la sociolinguistique en tant que spécialité dans un Master qui s'appelle Master FLE. Et en plus, on n'avait pas d'intérêt à perdre l'étiquette Sciences du langage, nous en sociolinguistique. (Carmen Alén Garabato, entretien).

Un examen même rapide des contenus de la maquette 2015-2021 confirme cette orientation très sociolinguistique (annexe 3). Elle correspond aux spécialités de la petite équipe qui anime cette formation. La didactique n'est pas absente (elle figure du reste dans les deux intitulés successifs de la formation elle-même). Mais sa part est très marginale par rapport, par contraste, à la formation du Mans. Sur les deux années de master, on trouve un cours intitulé « Sociolinguistique et didactique » en M1 et un cours intitulé « Politiques linguistiques-éducatives en Europe » en M2. Il est probable que sous l'intitulé d'autres cours, une part des contenus ait trait non directement à la didactique scolaire mais du moins à des questions plus larges de conception de programmes, de sensibilisation à l'apprentissage des langues. C'est en tout cas ce qui peut se dessiner sous les intitulés « Politiques linguistiques en France », « Politiques linguistiques en Francophonie », « Langues en danger et revitalisation ».

Mais au-delà de cet affichage revendiqué en sociolinguistique, où la didactique est volontairement marginalisée, se pose la question des débouchés et des attentes du public qui va intégrer la formation. Quels peuvent être les débouchés professionnels d'une formation dont le domaine - les politiques linguistiques - semble en perte d'intérêt social et politique, et qui tient la didactique dans ses marges, alors que les formations FLE ne cessent de prospérer ?

Il y avait quelques débouchés pour, on va dire des acteurs non pas de la diffusion, mais sur de la diffusion culturelle, linguistique, et des politiques linguistiques au sens de, prévoir des programmes, etc... non seulement à l'étranger mais en France, car il y a de plus en plus de demandes du côté des langues régionales - d'ailleurs, à un moment, on avait pensé faire une option Langues régionales dans un Master - mais aussi pour tout ce qui concerne les programmes d'intégration. (Henri Boyer, entretien).

L'orientation vise ainsi moins des postes à l'étranger, devenus moins visibles - si ce n'est plus rares -, et moins attractifs, du fait que leur principal pourvoyeur pendant une ou deux décennies - le MAE - a drastiquement restreint ses recrutements, que des débouchés locaux, correspondant à la demande sociale : l'attention de plus en plus forte accordée aux langues et cultures régionales, à différents échelons d'intervention, et l'attention portée à l'intégration ou à l'émancipation des populations migrantes.

C'était un pari. Parce qu'on avait beaucoup d'étudiants dans les Masters sociolinguistique et didactique des langues et cultures, parce qu'il y avait beaucoup, une grande partie qui était des didacticiens. Et on s'est dit on va enlever la didactique et on va voir, on ne veut pas mettre de la didactique là justement, on veut être différents, mais il faut voir qui va venir faire de la sociolinguistique.

On s'était aussi un peu rendu compte que certains étudiants passionnés par la sociolinguistique venaient faire le parcours sociolinguistique et didactique des langues et cultures, et il se trouvait quand même concrètement qu'il y avait trop de didactiques pour eux. Donc il n'y en avait pas beaucoup, c'est vrai, mais on m'a dit qu'il y avait quelque chose là à exploiter, à développer. [...]

On s'est dit on est un peu suicidaire mais on va essayer. Donc, on a commencé en 2015 avec beaucoup de craintes en disant mais qui va venir... ? Ça a été assez dur au début. C'est-à-dire que la première année on a eu un public qui ne savait pas pourquoi il était là. Ils venaient faire de la didactique. La deuxième année, on a été un peu plus sévères et on s'est dit non, dans la lettre de motivation, si on voit que l'étudiant veut faire de la didactique, on lui dit non, c'est pas ici, allez ailleurs. (Carmen Alén Garabato, entretien).

Malgré les doutes et une première année difficile, la formation connaît un certain succès, avec des étudiants motivés. En 2020-2021, elle faisait le plein en accueillant 32 étudiants en M1 et 32 en M2, répartis entre le présentiel et la distance. Le pari s'est donc avéré gagnant.

Au début, c'était très dur d'attirer nos étudiants, maintenant on commence à avoir chaque année 4 ou 5 ou 6 étudiants qui viennent de chez nous et qui ont été passionnés par la sociolinguistique et qui ont compris qu'avec la socio-linguistique, même si le métier de sociolinguiste n'existe pas, on peut faire certaines choses mieux que d'autres. (Carmen Alén Garabato, entretien).

Si certains étudiants, notamment étrangers (Kurdes, étudiants d'Amérique latine avec des origines indigènes, Kabyles...), s'engagent dans la formation avec des visées militantes, la majorité intègre la formation avec un intérêt général pour les langues en tant qu'outil social, avec un intérêt plus culturel (la préservation de la diversité linguistique, les discriminations langagières, linguistiques) que politique au sens propre.

Selon les responsables de formation, la plupart des étudiants qui intègrent la formation disposent déjà d'une formation didactique suffisante pour obtenir un poste d'enseignant de français. La formation leur permet d'envisager, au-delà de l'enseignement, des postes de conseils en langues auprès des décideurs de différents échelons, de concepteurs et responsables de programmes dans des organismes internationaux, nationaux, régionaux, ou dans des associations.

Le master de Montpellier montre ainsi que les formations en politiques linguistiques peuvent bénéficier d'un intérêt au-delà du cadre dans lequel elles ont émergé - les besoins du MAE et de la diffusion du français - en se projetant vers des enjeux sociétaux plus locaux et qui ont pris de plus en plus d'importance et de visibilité au cours des années 2000 en France : les politiques linguistiques en faveur des langues régionales, légitimées à l'échelon européen²⁷ et portées par différents acteurs (régions, universitaires, députés, associations...), et les politiques linguistiques migratoires, conduites là encore par différents acteurs, aux objectifs parfois divergents, qui vont de l'Etat à des associations de bénévoles.

Conclusion

Ce tour d'horizon a permis de mettre l'accent sur deux temps forts des formations en politiques linguistiques : une courte période d'une dizaine d'années (1995-2005) d'émergence, propice aux créations de ces formations, suivie d'une période où elles apparaissent plus diluées, presque invisibles dans une offre formative de masters devenue pléthorique. L'examen du champ montre qu'il a peu bougé : certaines formations ont plus de vingt ans d'existence. Mais il ne s'est pratiquement pas développé et se trouve marginalisé, sans unité, fragmenté.

Avec un petit nombre de formations dédiées, les politiques linguistiques contiennent cependant à faire partie des fondamentaux de la sociolinguistique et de la didactique des langues et du FLE. Bien que nous ne soyons pas entrés dans les détails des contenus, les deux exemples de formations présentés montrent que, même si les formations en politiques linguistiques ont largement été influencées par les orientations du MAE, elles s'en sont aussi largement émancipées. Leurs relations institutionnelles préférentielles au niveau gouvernemental ne seraient d'ailleurs pas, pour l'une et l'autre, celles tissées avec le MAE, mais celles qu'elles entretiennent, plus ou moins étroitement, avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), avec une attention particulière portée aux questions de minorisation langagière et aux inégalités sociolangagières. La formation du Mans avec une centration plus didactique, relativement éloignée du FLE - la didactique du plurilinguisme -, l'ambition étant de former des acteurs de la diffusion d'approches didactiques dédiées (les approches plurielles des langues et des cultures, voir Troncy, 2014). La formation de Montpellier avec une centration plus sociolinguistique, portant sur la « gestion des plurilinguismes » (Boyer, 2010) au sens large, avec une focalisation sur des contextes sociolangagières relatifs aux langues socialement minorées - langues régionales ou langues des migrations.

Malgré ces différences, les formations en politiques linguistiques dépendent - à une exception près - d'un nombre restreint de disciplines universitaires qui ont des affinités entre elles par leur centration sur les questions sociolangagières (SDL, FLE, DDL). Ceci peut paraître assez paradoxal, alors que les politiques linguistiques, par nature, intéressent / devraient intéresser des disciplines aussi variées que les sciences politiques, les relations internationales, les sciences économiques, la gestion, les sciences de l'éducation... C'est d'ailleurs à des profils pluridisciplinaires que s'adressent la plupart des postes proposés par le MAE. Si le MAE n'est évidemment pas la seule institution susceptible d'offrir des débouchés à ces formations, il fut, tout du moins, à travers le réseau des agents en poste, le principal moteur des premières créations. Mais de toute évidence, ce champ social et de recherche, par nature pluridisciplinaire, n'intéresse pas, si ce n'est occasionnellement, les disciplines qui ne font pas des questions langagières leur focalisation centrale : il reste dans le giron des champs disciplinaires où il a émergé.

Bibliographie

- Barthélémy, F. 2007. *Professeur de FLE. Historique, enjeux, perspectives*. Paris : Hachette.
- Beacco, J.-C., Byram M. 2007. *De la diversité à l'éducation plurilingue. Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*. Strasbourg : Conseil de l'Europe. [En ligne] : <https://www.coe.int/fr/web/language-policy/from-linguistic-diversity-to-plurilingual-education-guide-for-the-development-of-language-education-policies-in-europe> [consulté le 01 juillet 2021].

- Beacco, J.-C., Byram M., Cavalli, M., Coste, D., Egli Cuenat, M., Goullier, F., Panthier J. 2016 [2010]. *Guide pour le développement et la mise en œuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle*. Strasbourg : Conseil de l'Europe [En ligne] : <https://www.coe.int/web/language-policy/guide-for-the-development-and-implementation-of-curricula-for-plurilingual-and-intercultural-education> [consulté le 01 juillet 2021].
- Boyer, H., Lamuela, X. 1996. Les politiques linguistiques. In : Boyer, H. (dir.), *Sociolinguistique, territoire et objets*. Lausanne/Paris : Delachaux et Niestlé, p. 147-177.
- Boyer, H. 2010. « Les politiques linguistiques ». *Mots. Les langages du politique*, n° 94/2010, p. 67-74. [En ligne] : <https://journals.openedition.org/mots/19891> [consulté le 01 juillet 2021].
- Brunier, S., Soubiron, A. 2017. *La construction de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur*. Rapport d'enquête. Lyon : Institut français de l'éducation, ENS de Lyon.
- Calvet, L.-J. 1996. *Les politiques linguistiques*. Paris : Presses universitaires de France, Que sais-je ? n° 307.
- Castellotti, V., Huver E. 2014. Les formations professionnelles de FLE/S en France, entre diversité et qualité. In : Causa, M., Galligani, S., Vlad, M. (dir.), *Formation et pratiques enseignantes en contextes pluriels*. Paris : Riveneuve Editions, p.35-48.
- Coste, D. 1998. « 1940 à nos jours : consolidations et ajustements ». *Le français dans le monde. Recherches et applications* (« Histoire de la diffusion et de l'enseignement du français dans le monde »), janvier 1998, n° 23, p. 75-95.
- Godelier, M. (dir.). 1982. *Les Sciences de l'homme et de la société en France. Analyse et propositions pour une politique nouvelle*. Paris : La Documentation Française (Ministère de la Recherche et de l'Industrie).
- Holec, H., Porcher, L. 1988. Formation et filière de formation en français langue étrangère. In : Lehman, D. *La didactique des langues en face à face*. Paris : Hatier / CREDIF, p. 71-92.
- Le français dans le monde*. 1997. « 1967-1997 : 30 ans de stages BELC ». Spécial anniversaire.
- Lescure, R. 1996. « Un DESS de politique linguistique ». *Les Cahiers de l'Asdifle*, n°7, « Les politiques linguistiques », p. 128-129.
- Levitte, J.-D. 1994. « Réforme de la DGRCST : les 100 mesures ». Bordereau adressé aux chefs des missions diplomatiques et consulaires, le 3 janvier 1994. Paris : DGRCSST.
- Marcellesi, J.-B. 2003. « Sociolinguistique française, combien d'années ? ». *Cahiers de sociolinguistique*, vol. 1, n° 8, p. 273-278. [En ligne] : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-sociolinguistique-2003-1-page-273.htm> [consulté le 01 juillet 2021].
- Ministère des Affaires étrangères, Direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques. 1996. *Une politique pour le français*. Paris. Août 1996.
- Porcher, L. 1987. *Enseigner, diffuser le français : une profession*. Paris : Hachette.
- Salon, A. 1983. *L'action culturelle de la France dans le monde*. Paris : Nathan.
- Savatovsky, D. 2011. « Disciplinarité et instances de légitimation d'un domaine de recherche : la didactique du français et des langues au CNU ». *Pratiques*, n° 149-150, p. 25-40.
- Troncy, C. 2011. Les politiques linguistiques entre cloisonnements et nouveaux épistémologiques ? In : Băluță I., Marton S. (dir.), *New research directions in political science / Nouveaux chantiers dans les sciences politiques / Noi direcții de cercetare în științele politice. Analele Universității din București, Științe Politice*, anul XIII, n° 1, p. 35-53. [En ligne] : <http://anale.fspub.unibuc.ro/archive/2011-1> [consulté le 01 juillet 2021].
- Troncy, C. (dir.). 2014. *Didactique du plurilinguisme. Approches plurielles des langues et des cultures. Autour de Michel Candelier*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Truchot, C. 2014. « Le contexte politique et économique du CECR et les politiques linguistiques européennes ». *Les cahiers du GEPE*, n° 6. [En ligne] : <http://www.cahiersdugepe.fr/index.php?id=2685> [consulté le 01 juillet 2021].

Annexes

Annexe 1

Évolution des formations répertoriées en « politiques linguistiques »

	Avant 2004	2004-2020	2021
Discipline Université	SDL ; FLE ; DDL		Mention : SDL ; FLE ; DDL
Le Mans	Politiques linguistiques et technologies éducatives Fondateurs : J.-C Beacco, R. Lescure : - 1995 Responsables : M. Candelier, R. Lescure - 1999	*Master DDL Didactique, politiques linguistiques, TICE Parcours Diffusion des langues 2004	***Le Mans <i>Master DDL :</i> <i>Parcours Diversité des</i> <i>contextes, des publics,</i> <i>des approches et des</i> <i>langues</i> Spécialité DIF (Diffusion, ingénierie, conseil)
Angers	[Voir Le Mans (formation commune)]		Master DDL : Diffusion du français en pays anglophones
Besançon	Acteur international dans le domaine des langues M. Souchon - 1998 ou 1999	—	- Master FLE : Métiers du FLE, ingénierie de la formation et coopération interna- tionale (EAD) - Master FLE : Politiques linguis- tiques-éducatives et environnement numérique (Présentiel)
Lyon 2, Saint- Etienne, CEPEC (Craponne)	Langue française, coopération éducative et relations intercultu- relles (conception, formation, intervention) J.-J. Pochard, C. Delorme, J. Butin - 1998 ?	—	
Université de Provence puis Aix-Marseille	Politique et planifica- tions linguistiques R. Chaudenson (fondateur) - 1999 ? ; L.-J. Calvet, J.-P. Cuq	—	Master SDL puis FLE (2021) : Coopération linguistique et éducative
Tours	Gestion de la pluralité linguistique D. de Robillard - 2002	—	Master FLE : FLE/S PIPOL (Pluralité, Interculturel, POLitiques Linguistiques)
Paris 1		Ingénierie de formation linguistique : diffusion des langues, cultures et francophonie(s) 2002 – 2005 ?	[Voir INALCO / Sorbonne Nouvelle]

Évolution des formations répertoriées en « politiques linguistiques »

	Avant 2004	2004-2020	2021
Saint-Etienne	Maîtrise de la langue et politiques d'intégration ?		
Rouen	**Sociolinguistique (DEA)	*Master Diffusion du français 2004-2017	**Master SDL : Sociolinguistique, langue, discours 2017
Montpellier		*Master SDL Sociolinguistique et politiques linguistiques-éducatives (Solipole) C. Alén Garabato 2015-2021	Master SDL : Sociolinguistique et gestion politique et éducative des plurilinguismes (SOGPEP) 2021
Rennes 2 / Bretagne Sud			Master SDL (depuis 2017) : Francophonie, plurilinguisme et médiation interculturelle (FPMI) - 2012
Grenoble	**Sociolinguistique (DEA)		
INALCO / Sorbonne Nouvelle			**Master SDL : Sociolinguistique et approche sociale des langues
Discipline	Relations internationales (RI)		
Lyon 3 - Institut international pour la Francophonie		Master 2 Sciences politique et Relations internationales « Francophonie et mondialisation » - 2004	Master 2 Relations internationales : Francophonie et relations internationales
Discipline	Sciences de l'éducation (SDE)		
Paris (ex Paris 5)	*DESS Expertise et coopération en éducation et formation - 1999	—	Master SDE : Coopération internationale en éducation et formation
Paris-est Créteil			Master Expertise, ingénierie et projets internationaux
Amiens / U Picardie	Planification et Gestion des Projets et des Politiques d'Éducation : approche internationale		Master Diversité, éducation, francophonie
Limoges			Master Diversité, éducation, francophonies
	Diverses disciplines autres		

Évolution des formations répertoriées en « politiques linguistiques »

	Avant 2004	2004-2020	2021
	<p>14 DESS Développement ; coopération ; humanitaire...</p>		<p>Master : Coopération internationale : 23 Diffusion : 6 Expertise internationale / expert international : 56 Francophonie : 8 Direction de projets ou établissements culturels : 21 = plus de 100 formations.</p>

Sources : Avant 2004 : Site ACAD MAE (dernière mise à jour, 2004) : <http://fle.asso.free.fr/aal/DESS-FLE.htm>

2021 : site « Trouver mon master » : le portail national des masters : <https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/>

Légende :

FLE : français langue étrangère ; DDL : Didactique des langues ; SDL : Sciences du langage ; EAD : enseignement à distance * Informations d'origines diverses. ** Master en Sociolinguistique.

***Master comportant une dimension « politiques linguistiques », non affichée comme telle : il faut se référer aux mots-clés « associés ». Le tiret (-) indique une continuité probable.

Annexe 2

Evolution des contenus du DESS Politiques linguistiques et technologies éducatives / Master « DIF » de l'université du Mans

1995-1996

DESS Politiques linguistiques, technologies éducatives et didactique des langues (universités du Mans et d'Angers)

Module 1	Politiques linguistiques Stratégies globales et locales (objectifs et stratégies, modalités d'intervention, élaboration de cursus et de matériel d'enseignement)
Module 2	Analyses anthropologiques et sociologiques des institutions, des situations et des cultures éducatives
Module 3	Analyses du discours
Module 4	Introduction à la microédition : traitement de texte, PAO, mise en forme de matériel d'enseignement
Module 5	Edition scolaire : fabrication, techniques éditoriales et analyses de marché
Module 6	Analyse et élaboration de matériel pédagogique
Module 7	Méthodologie de l'évaluation des projets éducatifs, des enseignements des personnels et des connaissances

Source : Lescure 1996.

2020-2021

Master 2 Didactique des langues - Mention Diversité des situations, des approches et des langues - spécialité « DIF » (Diffusion, ingénierie, conseil)

UE	Unités d'enseignement communes Master 2 : 2 UE obligatoires
3D	Méthodologies de recherche en éducation, sociolinguistique et didactique des langues
45D	Apprentissage collaboratif à distance et réflexivité
	Module (Parcours) DIV : 4 UE / 7 thématiques au choix
1	Thématique DIF : Diffusion, ingénierie, Conseil : 4 UE au choix parmi 5
4D	Politiques linguistiques éducatives : concepts, études de cas, stratégies (obligatoire)
26D	Analyse économique des systèmes éducatifs et du marché des langues
27P	Analyse anthropologique et sociologique des systèmes éducatifs et du marché des langues
30P	Audit linguistique et évaluation des formations en langues et des personnels
35P	Coordination pédagogique

Source : Site de l'université du Mans, février 2021 : <http://www.univ-lemans.fr/fr/formation/catalogue-des-formations/master-lmd-MLMD/arts-lettres-langues-0003/master-didactique-des-langues-IXREOKDS.html>

Annexe 3

Contenus de la formation Sociolinguistique et politiques linguistiques-éducatives (SOLIPOLE) de l'université de Montpellier 2015-2021

Master 1

UE 1	TRONC COMMUN MENTION SDL
	Sociolinguistique et didactique
UE 2	ENSEIGNEMENT COMMUN (EC) - 1 ECUE au choix : ECUE 2.1 Phrase, texte, discours ECUE 2.2 Sciences du langage et humanités numériques
UE 3	Sociolinguistique de la variation
UE 4	Politiques linguistiques en France
UE 5	Politiques linguistiques en Francophonie
UE 6	Langues en danger et revitalisation
UE 7	Langue vivante
UE 8	Les métiers de la gestion des langues et stage ECUE 8.1 Les métiers de la gestion des langues ECUE 8.2 Stage (30 h minimum) et rapport de stage

Master 2

UE 1	Sociolinguistique des contacts de langues
UE 2	Dialogisme et analyse des discours médiatiques
UE 3	Politiques linguistiques-éducatives en Europe
UE 4	Sociolinguistique et anthropologie du langage
UE 5	Contacts des langues en Francophonie
UE 6	Langue vivante
UE 7	Méthodologie de la recherche et travail de recherche ECUE 7.1 Méthodologie de la recherche ECUE 7.2 Travail de recherche personnel (au moins 80 pages)

Source : Site de l'université de Montpellier, février 2021 :

<https://itic.www.univ-montp3.fr/fr/formation/mastersmasters-sciences-du-langage-di-mip-solipole/parcours-solipole>

Notes

1. Nous remercions pour le temps qu'ils nous ont accordé et les précisions qu'ils ont apportées Michel Candelier et Jean-François Bourdet (Université du Mans) et Carmen Alén Garabato et Henri Boyer (Université de Montpellier).
2. D'abord DESS « Politiques linguistiques et technologies éducatives », puis Master « Diffusion des langues ».
3. Devenue « SOGEPEP » - Sociolinguistique et gestion politique et éducative des plurilinguismes - depuis la rentrée 2021.
4. Avant 2005, les formations universitaires en France étaient composées de trois cycles précédant le doctorat : le premier cycle, de deux années, conduisait au diplôme d'études universitaires générales (DEUG) ; le deuxième cycle, était composé de deux années, la première conduisant au diplôme de licence (bac +3), la seconde au diplôme de maîtrise (bac +4) ; le troisième cycle universitaire (bac +5) incluait une année de formation, soit directement professionnalisante (DESS), soit conduisant au doctorat (DEA).
5. Réforme LMD de 2005, qui reprend la première lettre de chacun des trois cycles d'études issus de la réforme : Licence (bac +3), Master (bac +5), Doctorat (bac +8). En nombre d'années post bac, le master est l'équivalent d'un DEA ou d'un DESS de la configuration précédente.
6. ACAD-MAE : <http://fle.asso.free.fr/aal/DESS-FLE.htm>
7. Dont Roger Pihlion (entretien dans cet ouvrage) a été le premier président, avant d'avoir en charge la Sous-direction de la politique linguistique à la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCSST) du MAE.
8. La liste présente quelques formations en Belgique ou en Suisse dont nous n'avons pas tenu compte. Nous restons focalisée sur le champ français.
9. <https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/>
10. Pour la mention FLE, par exemple, nous avons dû effectuer une recherche avec les mots-clés « FLE », « français langue étrangère » et même seulement « français » pour avoir la liste complète des masters mention FLE...
11. Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme de master. Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028583174/>
12. Le tableau-inventaire qui contraste les deux périodes retenues présente les formations en politiques linguistiques selon un critère disciplinaire et de pertinence : les formations ad hoc (disciplines de référence SDL, FLE, DDL, RI) ainsi que les formations en sociolinguistique figurent en haut du tableau du tableau. Il présente aussi une ébauche de recensement pour la période intermédiaire (2004-2020), faite à partir d'informations éparées, en tout état de cause, très parcellaires.
13. Voir la colonne 2004 du tableau en annexe 1.
14. Acteur international dans le domaine des langues (Besançon) ; Langue française, coopération éducative (Lyon 2) ; Diffusion des langues, cultures et francophonie(s) (Paris 1) ; Gestion de la pluralité linguistique (Tours) ; Maîtrise de la langue et politique d'intégration (Saint-Etienne).
15. 32 masters SDL ; 18 masters FLE ; 12 masters DDL.
16. Voir le tableau en annexe 1, dernière colonne.
17. Coopération linguistique et éducative (Aix-Marseille) ; Politiques linguistiques-éducatives et environnement numérique (Besançon) ; SOGEPEP - Sociolinguistique et gestion politique et éducative des plurilinguismes (Montpellier) ; FLE/S PIPOL - Pluralité, Interculturel, Politiques Linguistiques (Tours). Ces deux dernières formations se trouvent déjà dans le groupe des formations en sociolinguistique.
18. Institut fondé en 2001 par Michel Guillou, recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie de 1990 à 1999.
19. Il faudrait examiner un à un dans le détail les programmes de chaque formation relative à ces champs connexes. Les quelques programmes examinés au hasard indiquent en tout cas que les questions langagières sont absentes.

20. Recherche sur les mots-clés « coopération internationale », « expertise internationale » ; « expert international ».
21. Bureau d'étude des langues et des cultures. Créé en 1959, sous la dénomination BEL (Bureau d'études et de liaison pour l'enseignement du français dans le monde), rattaché au ministère des Affaires étrangères, il avait pour mission de préparer les professeurs de français détachés à l'étranger.
22. Une enquête précise serait à réaliser auprès des agents en poste ou en examinant les profils attendus qui figurent sur les fiches de postes proposés chaque année à candidature.
23. Entretien à distance réalisé avec J.-F. Bourdet le 12 février 2021 (30') ; entretien à distance avec M. Candelier, le 5 novembre 2020 (60').
24. J.-C. Beacco a été attaché linguistique puis attaché culturel de l'Ambassade de France à Rome avant d'obtenir le poste à l'université du Mans. R. Lescure a été directeur du CAVILAM (Centre d'approches vivantes des langues et des médias) de Vichy.
25. M. Candelier a été président de l'APLV (Association des professeurs de langue vivante), membre fondateur et président de l'ACEDLE (Association des chercheurs et enseignants didacticiens des langues étrangères) et de l'association EDILIC (Éducation et diversité linguistique et culturelle). Il initie et coordonne depuis 1997 des programmes du Centre européen pour les langues vivantes (CELV), consacrés à l'éveil aux langues et aux approches plurielles.
26. Entretien réalisé à distance le 31 octobre 2020 (50').
27. La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, produite par le Conseil de l'Europe, date de 1992 ; la France l'a signée en 1999 - sans l'avoir encore ratifiée, ce qui donne régulièrement lieu à de tumultueux débats.